



Creation micro entreprise en conservant activite salariee

Par **HERVE WADOUX_old**, le **09/12/2007** à **14:48**

Bonjour,

En conservant mon CDI à tps plein, j'envisage de créer une micro-entreprise de service (ingénierie bâtiment).

Recherche N°1 :

* renseignement sur les charges hors CSG-RDS

Recherche N°2 :

* possibilité de prendre des commandes avant délivrance siren URSSAF ?

Recherche N°3 :

* en terme de charges, sont elles forfaitaires l'année 1, merci de ma faire part de votre expérience.